

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du Comité spécial nommé pour s'enquérir des dispositions et de l'application de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Après débat, et,
Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est retiré.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill (F), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec".

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements de la Chambre des communes audit bill.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au bill (V-2), intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie de Fiducie du Canada".

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements de la Chambre des communes audit bill.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par la Chambre des communes au bill (173), intitulé: "Loi concernant le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements".

Lesdits amendements sont agréés.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, auxquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la reprise du débat ajourné sur la motion pour deuxième lecture du Bill (15), intitulé: "Loi ayant pour objet de conférer certains pouvoirs transitoires au gouverneur en conseil dans les circonstances critiques nationales consécutives à la guerre".

Après plus ample débat,
Ledit bill est lu la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.